

REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu des Supporters St Michel »

Article 1 - Société organisatrice

La société St Michel Biscuits, Société par actions simplifiée au capital de 3 530 100 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard de l'industrie – 41 700 Contres, immatriculée au RCS de Blois sous le numéro 421 019 951 (ci-après, la « Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine (Corse comprise), du mardi 8/07/2014 (17h00) au lundi 28/07/2014 (17h00) inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat, appelé « **Grand Jeu des Supporters St Michel** » (ci-après « l'Opération »).

Article 2 – Participation

L'Opération est ouverte à toute personne majeure, à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice, de ses partenaires ainsi que des membres de leurs familles en ligne directe.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. Le St Michel se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 - Connaissance de l'Opération

L'Opération est portée à la connaissance du public sur la page Facebook officielle St Michel : http://bit.ly/Jeu_Meilleurs_Supporters_StMichel

Article 4 - Dotations

Les lots mis en jeu pour l'ensemble de l'Opération sont :

- **1^{er} lot :**

4 t-shirts caravaniers I love madeleines taille L + 4 sacs I love madeleines +4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature, d'une valeur de 140€ TTC.

- **2^e lot :**

4 paires de lunettes I love madeleines + 4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature, d'une valeur de 72€ TTC.

- **3^e – 4^e- 5^e- 6^e- 7^e- et 8^e lot :**

4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature, d'une valeur de 40€ TTC.

A noter que ces articles ne peuvent être revendus ni à un tarif supérieur ou égal, ni inférieur à leur valeur commerciale unitaire sous peine de poursuites judiciaires.

1 seul cadeau sera attribué par foyer (même nom, même adresse postale et même adresse email). En cas de doute (lié à une même adresse postale, email ou le même nom présent dans l'adresse email) qu'il soit flagrant ou non, St Michel n'attribuera la dotation qu'à une seule personne du foyer plus précisément le joueur ayant gagné le premier.

ARTICLE 5 : Modalités de participation et désignation des gagnants

Principes du jeu :

Pour participer au jeu, le joueur devra poster une photo de lui seul ou en équipe en supporter St Michel et « I love Madeleines ».

Pour cela, il devra remplir le formulaire présent sur l'application en remplissant les champs « nom » « prénom » « email » « adresse postale » « téléphone » et en téléchargeant sa photo. (données obligatoires).

Pour valider sa participation, il devra également accepter le règlement et devenir Fan de la Page Facebook St Michel en cliquant sur le bouton « J'aime » présent dans le formulaire.

<https://www.facebook.com/galette.stmichel>).

Les renseignements demandés sont à la libre et unique appréciation de St Michel, qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

Toutes les photos seront soumises à une phase de modération, les photos ne respectant pas le thème du concours ne seront pas publiées sur l'onglet Facebook dédié au jeu.

Les participants peuvent ensuite inviter leur réseau d'amis à venir voter pour

leur photo préférée en la publiant sur leur Mur via le bouton « Partager ».

Au terme du Jeu, les auteurs des photos les plus populaires (ayant reçu le plus de votes) recevront des cadeaux.

Les votes se font en cliquant sur le bouton « voter » à côté des photos.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. En cas de doute sur la loyauté de la participation d'une personne, le St Michel se réserve le droit de ne pas faire gagner cette personne.

Désignations des gagnants du jeu :

8 gagnants seront désignés au terme du concours, soit le 29 juillet 2014.

Les gagnants seront désignés en fonction du nombre de votes récoltés sur leurs photos selon le classement suivant :

1^{ère} photo la plus populaire : 4 t-shirts caravaniers I love madeleines taille L + 4 sacs I love madeleines +4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature

2^{nde} photo la plus populaire : 4 paires de lunettes I love madeleines + 4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature d'une valeur de 72€ TTC.

3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} photo la plus populaire : 4 paquets de madeleines 500g nature + 4 paquets de madeleines 400g pépites de chocolat + 4 paquets de madeleines 400g pépites de sucre +4 paquets madeleines de Commercy 300g nature

Les gagnants seront contactés par email pour recevoir leur confirmation de gain. Les participants doivent donc veiller à bien remplir le champ "email" sur le formulaire de participation.

Les lots seront directement envoyés à l'adresse postale indiquée dans le formulaire dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date de fin du jeu.

La société St Michel se réserve le droit de modifier la nature du lot. Le cas échéant, le présent règlement serait modifié par un avenant.

ARTICLE 6 - Utilisation de l'image des gagnants

Sous réserve d'obtenir l'accord préalable exprès et individuel du gagnant, la Société Organisatrice pourra diffuser ses noms, coordonnées, photographie, enregistrements de son image et de sa voix sous la forme d'image fixe ou animée, pour son propre compte sur tous supports, pendant un délai maximal de 6 (six) mois à compter de la date de fin de l'Opération et sur le territoire de la France Métropolitaine (Corse comprise). La diffusion du nom, coordonnées, photographie, et/ou enregistrements de son image et de sa voix sous la forme d'image fixe ou animée du gagnant n'ouvrira droit, dans les conditions susvisées, à aucun autre droit ou contrepartie financière à son profit que celui de la remise de son lot. L'accord du gagnant sera régularisé par la signature d'un formulaire d'autorisation.

Article 7 - Indisponibilité des lots

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants, contre leur valeur en espèces, ou contre toute autre dotation, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'indisponibilité des lots, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, des lots de nature et de valeur équivalente seront attribués aux gagnants, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

Article 8 - Dépôt et mise à disposition du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement de l'Opération est disponible sur le jeu « Grand Jeu des Supporters » sur la page Facebook St Michel et adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : **St Michel Biscuits - service Marketing - jeu « des Supporters St Michel - page Facebook » - 2 boulevard de l'industrie, 41700 CONTRES**, avant le lundi 28/07/2014 (cachet de la poste faisant foi).

Article 9 - Remboursement des frais de participation

10.1 Les frais de connexion à Internet vous seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,11€ et les frais postaux liés à cette demande vous seront remboursés sur la base du tarif lettre lent en vigueur (moins de 20g), sur simple demande écrite, accompagnée de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès en faisant apparaître la date et l'heure de connexion au site, et d'un RIB / RIP, envoyée avant le lundi 28/08/2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **St Michel Biscuits - service Marketing – Jeu « jeu « des Supporters St Michel - page Facebook » - 2 boulevard de l'industrie, 41700 CONTRES.**

10.2 Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés au tarif lettre lent en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite concomitante accompagnée d'un RIB ou RIP. **1 seul remboursement par foyer** (même nom, même RIB /RIP)

Article 11 - Fraude

11.1 La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la qualité des participants et notamment s'ils répondent aux conditions énoncées à l'article 2 du présent règlement.

11.2 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants.

11.3 Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 12 - Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 13- Responsabilité

13.1 La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la participation à l'Opération, des défaillances de l'ordinateur du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet

D'une manière générale, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site www.stmichel.fr se fait sous l'entière responsabilité des participants.

13.2 La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des courriers, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des courriers en raison d'informations erronées fournies par le participant.

Article 14 - Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **St Michel Biscuits – service marketing- 2 boulevard de l'industrie, 41700 CONTRES**

Article 15 – Gestion du jeu

Ce jeu concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées par les joueurs sont fournies à St-Michel et non à Facebook.

Article 16 - Contestation

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : St Michel Biscuits – service marketing -- 2 boulevard de l'industrie – 41700 Contres, et ne sera prise en considération que dans un délai de deux mois à partir de la clôture de l'Opération.